Institutional Repository - Research Portal
Dépôt Institutionnel - Portail de la Recherche
researchportal.unamur.be
University of Namur

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

177 ans de débats linguistiques et communautaires en Belgique

Wynants, Paul

Published in:
Cahiers de Sambre et Meuse: le Guetteur wallon

Publication date:
2009

Link to publication

Citation for pulished version (HARVARD):
Wynants, P 2009, '177 ans de débats linguistiques et communautaires en Belgique', *Cahiers de Sambre et Meuse: le Guetteur wallon*, VOL. 85, Numéro 2, p. 46-57.

General rights
Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy
If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Download date: 23. Apr. 2024

177 ans de débats linguistiques et communautaires en Belgique

Le propos de la présente contribution [1] n'est pas de scruter l'histoire politique de notre pays dans ses moindres recoins. Il consiste à mettre en évidence, avec sélectivité, des lignes de force utiles à la compréhension de la dynamique communautaire d'aujourd'hui. Il s'agit, d'une part, de montrer que les tensions entre le Nord et le Sud ne constituent pas un faux problème, créé de toutes pièces par le monde politique : elles sont enracinées dans le passé de nos régions, où elles se manifestent sous des formes et avec une intensité variables selon les époques. Puisque l'exacerbation de ces mêmes tensions semble menacer à présent la pérennité de l'État belge, il convient, d'autre part, d'identifier les mécanismes qui conduisent à pareille situation. C'est à cette double entreprise que je voudrais m'atteler.

L'analyse proposée dans ces pages se subdivise en cinq parties, qui correspondent chacune à une tranche chronologique. Le survol des années 1830 à 1914 ira à l'essentiel. Quelques traits significatifs de l'Entre-deux-guerres seront également pointés. La période 1945-1970, qui marque un véritable tournant, retiendra davantage notre attention. Viendront ensuite un aperçu de la vague des réformes institutionnelles (1970 à 2007), puis un éclairage jeté sur les dix-sept derniers mois (juin 2007 à novembre 2008).

De 1830 à 1914

L'État belge naît le 4 octobre 1830 d'une scission ou, plus exactement, d'une sécession à l'égard du Royaume des Pays-Bas. Il est le produit d'une révolution libérale, devenue nationale, d'inspiration bourgeoise. Jusqu'en 1893, sa légitimité démocratique est faible : en raison du suffrage censitaire, la proportion d'habitants qui jouissent du droit de vote n'excède pas 1 à 2 %.

La Belgique devient une des nations les plus industrialisées du monde. Elle n'en est pas moins considérée comme un pays de bas salaires. Pendant tout le XIX[e] siècle et même au-delà, trois lignes de fracture se superposent sur son territoire, en se renforçant mutuellement : la première est sociale, la deuxième politique, la troisième linguistique et culturelle. En bref, les riches votent et parlent le français ; les pauvres ne disposent pas du droit de suffrage et s'expriment dans un dialecte, roman ou thiois.

1. Texte de la conférence donnée au cercle Probus de Namur, le 27 novembre 2008.

Les notables du Nord et du Sud font du français la seule langue officielle de la vie publique. Il s'ensuit que la langue et la culture flamandes sont marginalisées : elles risquent d'être peu à peu rayées de la carte. Dès 1840, cette menace donne naissance à un acteur collectif, toujours présent aujourd'hui : le Mouvement flamand.

Porté à bout de bras par des intellectuels, ce Mouvement flamand commence à devenir une force politique à la fin du XIXe siècle. Avant la Première Guerre mondiale, il connaît une triple évolution. En premier lieu, il élargit ses préoccupations : à la défense de la langue et de la culture il ajoute l'émancipation politique et sociale du peuple flamand, dans une perspective démocratique, puis la volonté de remédier à l'arriération économique de la région. En deuxième lieu, il se renforce : il prend appui sur l'accession des classes populaires à la conscience politique. En troisième lieu, il se radicalise. Comme ses revendications ne sont jamais totalement satisfaites par l'État belge, il considère que le verre est à moitié vide, et non à moitié plein. Dès lors, il pousse ses exigences de plus en plus loin : bilinguisme en Flandre, puis bilinguisme dans l'ensemble du Royaume, enfin unilinguisme régional. L'identité collective dont il est le vecteur s'en ressent. D'abord, elle est belgo-flamande : la spécificité de la Belgique repose sur la coexistence, en un seul peuple, de deux langues et de deux cultures. Ensuite, elle est flamando-belge : les Flamands constituent une sous-nationalité, qui entretient des liens d'appartenance particuliers avec le pays. Enfin, à partir des années 1890-1910, elle devient spécifiquement flamande : il n'y a pas d'hostilité envers la Belgique, mais les références à celle-ci sont plus rares et plus évanescentes.

De son côté, le Mouvement wallon est bien plus tardif. Il naît dans le dernier quart du siècle. Moins ancré dans la réalité sociologique, il ne peut s'appuyer sur une base de masse et sur des relais politiques efficients. À ses débuts, il adopte une attitude essentiellement défensive. Il rejette les revendications du Mouvement flamand et les concessions que ce dernier a obtenues. Pendant plusieurs décennies, il s'affirme par à-coups : des phases d'effervescence alternent avec des périodes de léthargie. Il est pourtant le premier à formuler une revendication appelée à un bel avenir : le fédéralisme, qualifié initialement de séparation administrative. Il avance le concept de région comme collectivité territoriale, à doter d'une autonomie. Il n'a cependant pas la force d'imposer son projet à l'agenda politique. Avant 1914, la très grande majorité de la population, tant francophone que néerlandophone, demeure attachée à la Belgique unitaire.

De 1914 à 1945

Le sentiment national belge connaît son apogée pendant la Première Guerre mondiale, à la suite de l'agression et de l'occupation allemandes. Ultérieurement, il déclinera par paliers, avec des remontées épisodiques, il est vrai.

C'est au moment où le sentiment d'appartenance belge culmine que naît paradoxalement son concurrent le plus dangereux : le nationalisme politique flamand, porté par une aile minoritaire et radicale du Mouvement flamand. Ce nationalisme fédère deux mouvances apparues durant le conflit. La première est pangermaniste, de plus en plus anti-belge et collabore avec l'occupant. On la qualifie d'activisme. La seconde, née derrière l'Yser, est autonomiste et favorable à une réorganisation du pays sur le mode fédéraliste. Il s'agit du Mouvement du front ou frontisme. Un parti nationaliste flamand, le Frontpartij, se présente aux élections législatives de 1919. D'emblée, il conquiert à la Chambre 5 sièges sur un total de 186. En 1933, il est remplacé par le Vlaamsch Nationaal Verbond (VNV). Cette formation d'extrême droite peut être considérée comme l'ancêtre de l'actuel Vlaams Belang. En 1939, elle détient 17 sièges sur un total de 202.

Le nationalisme flamand s'ancre durablement sur l'échiquier politique du Nord du pays, où il renforce ses positions. Sa percée a des effets en cascade. Les grands partis perdent des voix et des sièges à son profit. Tour à tour, pour contenir l'hémorragie, des hommes politiques catholiques, socialistes et même certains libéraux, candidats dans la partie septentrionale du pays, sont obligés d'afficher un profil plus flamingant. L'action exercée par une minorité déterminée amène l'ensemble du Mouvement flamand à se radicaliser.

Sous doute ce dernier obtient-il le passage à l'unilinguisme régional, entre 1930 et 1938. Toutefois, la loi sur l'emploi des langues en matière administrative de 1932 recèle à ses yeux deux défauts majeurs, qui risquent de mener à un grignotage progressif du sol flamand. D'une part, la frontière linguistique n'est pas fixe, mais elle est adaptable en fonction des résultats des recensements de la population, lesquels comportent un volet relatif à l'emploi des langues. D'autre part, dans les zones de contact entre les deux cultures, des facilités sont accordées aux minorités linguistiques, dès qu'elles atteignent un certain seuil. Puisque une porte demeure ouverte à la francisation, l'homogénéité linguistique et culturelle de la Flandre n'est pas assurée. Dans les années 1930, le Mouvement flamand lance d'ailleurs une nouvelle revendication, qui vise à accélérer la réalisation de cet objectif : l'autonomie culturelle. Une telle réforme ne sera engrangée que quarante ans plus tard, avec la création de communautés, en charge d'une gestion autonome de la culture et de l'emploi des langues.

Pendant l'Entre-deux-guerres, le Mouvement wallon est divisé et ne pèse guère sur le cours des événements. De nationalisme politique wallon, mettant en cause l'existence même de la Belgique, il n'est guère question, sinon dans des mouvances extrêmement marginales. L'État unitaire peut encore compter sur un très grand nombre de partisans.

De 1945 à 1970

Peu à peu, le contentieux Nord-Sud devient communautaire : il change d'ampleur et de nature, en prenant un tour plus global. Il inclut toujours une forte composante linguistique et culturelle. La dimension économique gagne en importance. L'inégal développement des régions alimente, en effet, bien des controverses. Les rapports de forces s'inversent, à partir des années 1960 : la Flandre progresse à grands pas, alors que le déclin wallon ne cesse de s'amplifier. L'aspect politique – le débat sur les structures institutionnelles du pays – est de plus en plus vif, à mesure que les forces critiques à l'égard de la Belgique unitaire se font davantage entendre.

Quelles sont ces forces ? Au Nord, le nationalisme flamand, rayé de la carte à la Libération, refait surface. Il s'incarne dans la Volksunie. Ce parti progresse sans cesse au cours des années 1960, pour atteindre son apogée (22 sièges sur 212 à la Chambre) en 1974. Au plan politique, il exerce une influence considérable en trois temps. Au moment de sa splendeur, il concurrence vivement les formations « traditionnelles », qu'il oblige à adopter une orientation plus flamande. À partir des années 1970, il participe au pouvoir en vue de promouvoir des réformes de l'État. Lorsque s'amorce son déclin, ses effectifs et ses cadres se disséminent, par étapes, dans l'ensemble du paysage politique flamand. C'est, en effet, de la Volksunie que se détachent ou dérivent des formations bien connues à notre époque, comme le Vlaams Belang, la NVA (Nieuw-Vlaamse Alliantie), les VlaamsProgressieven (ex-Spirit), sans parler de personnalités comme Bart Somers, actuel président de l'Open VLD.

Du côté francophone, les fédéralistes donnent de la voix à travers différentes composantes du Mouvement wallon : Wallonie Libre, Rénovation Wallonne, par la suite aussi le Mouvement Populaire Wallon et le Mouvement Libéral Wallon. Ces organisations sont à la fois des laboratoires d'idées et des groupes de pression. L'heure des partis sonne plus tard. Le FDF, actuellement intégré au MR, voit le jour en 1964. Le Rassemblement Wallon se constitue en 1968, en fédérant des groupes préexistants. La percée électorale de ces deux partis met graduellement l'État unitaire sous pression, dans la capitale et au Sud du pays.

Le phénomène le plus frappant de la période examinée ici est la constitution de deux opinions publiques distinctes, aux réactions différentes ou opposées sur une série de dossiers à forte charge émotionnelle : la répression de la collaboration, le dénouement de la Question royale, la grève de l'hiver 1960-1961, l'évolution linguistique et les limites de l'agglomération bruxelloise, la périphérie de la capitale, les Fourons et l'affaire de Louvain. Voyons cela de plus près.

En 1940-1945, la collaboration a pris une intensité et des formes différentes selon les régions. Au lendemain de la guerre, la répression sévit. Elle paraît légitimement sévère aux yeux de nombreux francophones. Par contre, maints néerlandophones la jugent excessive, voire anti-flamande. Des décennies durant, la question de l'amnistie aigrit les relations entre le Nord et le Sud du pays.

Le dénouement de la Question royale a le même effet. Lors de la consultation populaire du 12 mars 1950, 57,68 % des électeurs se prononcent en faveur d'une reprise par le roi de ses prérogatives constitutionnelles. Toutefois, les résultats présentent de graves déséquilibres régionaux : 72 % de « léopoldistes » en Flandre contre 48 % dans l'arrondissement de Bruxelles et 42 % en Wallonie. De nombreux Flamands ressentent l'effacement de Léopold III comme un déni de démocratie : en utilisant la pression de la rue, la minorité impose ses vues à la majorité. La plupart des Wallons et des Bruxellois pensent, au contraire, que cette issue est logique : contesté dans deux régions sur trois, le chef de l'État ne peut plus incarner l'unité nationale. Ces deux lectures des mêmes faits ont, certes, leur pertinence, mais elles sont inconciliables.

La grève de l'hiver 1960-1961 est un conflit social qui prend un tour politique, lorsqu'il apparaît que le mouvement est fortement suivi en Wallonie, beaucoup moins en Flandre. La défaite que subit le syndicat socialiste met en lumière une réalité : minoritaires aux plans démographique et politique, les Wallons sont désormais confrontés au poids numérique des Flamands au sein des organisations ouvrières, où ils ont longtemps donné le ton. La participation massive des travailleurs wallons à la grève traduit l'angoisse qui monte, dans les bassins industriels du Sud du pays, face au risque de désertification économique. Le mot d'ordre lancé par le leader syndical André Renard, pour galvaniser l'énergie de ses troupes – « fédéralisme et réformes de structure » – bénéficie d'un grand retentissement. Pour la première fois, la revendication fédéraliste est portée par une large part des milieux populaires de Wallonie.

La francisation graduelle de l'agglomération bruxelloise mécontente le Mouvement flamand, organisateur de deux marches de protestation en 1961 et 1962. L'extension dans l'espace de la zone bilingue – 16 communes jusqu'en 1954, 19 depuis lors – alimente la phobie de « la tache d'huile », c'est-à-dire la crainte quasi obsessionnelle de l'extension du français au détriment du néerlandais dans les espaces de contact entre les deux cultures. Après la suppression du volet linguistique du recensement et l'adoption des lois de 1962-1963 sur l'emploi des langues, l'agglomération de Bruxelles est limitée à 19 communes. C'est au tour des francophones de contester le nouveau régime. À leurs yeux, ce dernier entrave le développement démographique, urbanistique et économique de la capitale. Une même réalité, l'encerclement de

Bruxelles par des communes de la région linguistique flamande, fait désormais l'objet d'une double lecture : pour les néerlandophones, le *rand* (la lisière) devient un *gordel* (une ceinture), qui doit empêcher la propagation du français en terre flamande ; pour les Bruxellois francophones, il est un véritable carcan, qui risque d'étouffer leur ville.

L'extension du régime des facilités, administratives et scolaires, qui accompagne la fixation de la frontière linguistique, génère des polémiques acerbes jusqu'à nos jours. C'est le cas surtout dans six communes de la périphérie bruxelloise, où la langue française est celle d'un grand nombre d'habitants. Pour les francophones, les facilités sont définitivement acquises et même « bétonnées » dans la Constitution. Bien plus, tout ou partie des six communes en question devrait être intégré à l'agglomération bruxelloise. Pour les néerlandophones, au contraire, il est hors de question de toucher à quelque limite régionale que ce soit : *taalgrens is staatsgrens* (la frontière linguistique est une frontière d'État). Les liens entre la périphérie et la capitale devraient même être distendus, puis rompus, notamment par la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Quant aux facilités, elles sont provisoires et révocables. Au nom de l'homogénéité linguistique du territoire flamand, elles seront d'ailleurs progressivement rognées, à la fin des années 1990, par des mesures administratives dénommées circulaires Peeters et Martens.

La région des Fourons devient à son tour un abcès de fixation des tensions communautaires. En 1962, six villages de la vallée de la Voer sont, sans consultation de la population, détachés de la province de Liège pour intégrer le Limbourg. Pendant de longues années, une majorité des habitants demande « le retour à Liège », avant que l'arrivée sur place de nombreux Néerlandais ne transforme cette majorité en minorité. Entre-temps, une contrée champêtre devient le cadre de manifestations parfois violentes. Elle constitue aussi le point de chute de deux gouvernements.

La présence à Louvain de la section française de l'Université catholique est présentée par le quotidien *De Standaard*, dès 1962, comme « une tache sur le corps de la Flandre ». Le projet d'expansion de cette même section, dans un triangle Bruxelles-Louvain-Wavre, est perçu par le Nord comme une menace directe pour l'intégrité linguistique du Brabant flamand. Le mouvement de protestation enfle, aux cris de « Louvain flamand ! Les Wallons à la porte ! ». L'Université est finalement scindée en 1968. Sa section française est transférée à Ottignies et à Woluwe. La plupart des francophones ressentent ce déménagement comme une expulsion.

Le climat Nord-Sud se détériore au point que l'unité des trois grands partis n'y résiste pas. Tour à tour, de 1968 à 1978, les sociaux chrétiens, les libéraux, puis les socialistes s'organisent en deux formations distinctes, l'une francophone et l'autre néerlandophone. Celles-ci ne sont plus redevables de

leur action devant l'ensemble du corps électoral, mais uniquement devant les citoyens de Wallonie ou de Flandre. Dans pareil système, régi par la concurrence électorale, la modération à l'égard de l'autre communauté peut se payer cash. Les différents acteurs politiques ont plutôt intérêt à faire assaut d'intransigeance, en se positionnant comme les champions d'une cause régionale. La dynamique centrifuge, à l'œuvre dans le pays, s'en trouve renforcée.

Dès la fin des années 1960, les responsables politiques tirent la leçon de la globalisation des tensions communautaires. Des lois linguistiques ne peuvent suffire pour relever ce défi. Il faut aller plus loin, en repensant les structures de l'État et en révisant la Constitution. Francophones et néerlandophones n'ont, cependant, pas la même vision de l'avenir du pays. Aspirant à une autonomie socio-économique, les premiers souhaitent une Belgique organisée en trois régions. Attachés à une autonomie culturelle, les seconds privilégient la création de deux grandes communautés. Belgique à trois, Belgique à deux ? Le Constituant tentera de concilier les deux thèses, sans pouvoir satisfaire tous les protagonistes.

De 1970 à 2007

Durant cette période, le pays connaît cinq réformes de l'État, sans compter des tentatives avortées : elles datent de 1970, 1980, 1988, 1993 et 2001. Je ne présenterai pas chacune d'elles, sous peine d'égarer le lecteur dans un dédale institutionnel. Je me contenterai d'indiquer la pente que suivent ces réformes, d'expliquer le rythme soutenu auquel elles se succèdent et de caractériser le résultat sur lequel elles débouchent.

D'étape en étape, il y a amplification des transferts de compétences et de moyens entre ce que nous appelons aujourd'hui l'État fédéral et les entités fédérées. Les débuts sont pourtant modestes. En 1970, le fédéralisme effraie encore une part non négligeable de l'opinion publique. Il est dès lors question de bâtir une « Belgique communautaire et régionale ». Le pays est effectivement doté de communautés, mais la régionalisation, ardemment souhaitée par les francophones, se fait attendre jusqu'en 1980 pour la Wallonie et la Flandre, jusqu'en 1988 pour Bruxelles. C'est lors de la troisième réforme (1988) qu'un certain équilibre est instauré, aux plans des compétences et des moyens, entre l'État, les communautés et les régions : le stade du fédéralisme est alors atteint, avec des approfondissements ultérieurs. Le système belge correspond-il pour autant au modèle des États fédéraux ? Ce dernier n'existe pas vraiment. Néanmoins, par comparaison avec l'étranger, il appert que notre pays s'engage dans une construction institutionnelle *sui generis*. Ainsi, dès 1970, son architecture inclut des éléments relevant plutôt du confédéralisme, comme la parité linguistique au Conseil des ministres ou un mécanisme complexe de protection de la minorité, appelé couramment sonnette d'alarme.

Pourquoi cette frénésie des réformes structurelles, qui transforment la Constitution en chantier permanent ? Il faut, me semble-t-il, prendre en compte les rapports de force politiques et les implications de la dynamique de négociation belgo-belge, souvent appelée « dialogue de communauté à communauté ».

La pression des formations politiques en attente de profondes modifications institutionnelles est forte, pendant une décennie. Le Rassemblement Wallon devient le deuxième parti en sièges au Sud du pays en 1971. La Voksunie réalise, on l'a vu, sa meilleure performance en 1974. Le FDF est la première force politique de la capitale à la fin des années 1970. Une fois les communautés et les régions dotées de véritables organes, en 1980, ceux-ci reprennent à leur compte le rôle d'aiguillons, pour accroître leur sphère d'influence en rognant celle de l'État fédéral.

Par ailleurs, les avancées institutionnelles font l'objet de compromis. Ceux-ci ne donnent pleine satisfaction à aucun des protagonistes. Chacun est donc enclin à remettre ses exigences non rencontrées sur la table des négociations en vue d'un nouveau marathon communautaire. D'autre part, les accords conclus sont très complexes. Ils prêtent à une double lecture et à des querelles d'interprétation. Souvent, ces contentieux sont vidés par évacuation des problèmes pendants, soustraits au champ d'action de l'État belge grâce à un transfert de compétences vers les entités fédérées.

De l'avis de la plupart des analystes, le fédéralisme belge présente des caractéristiques qui en hypothèquent le fonctionnement, voire la survie. Je me contenterai d'en pointer quatre.

Le fédéralisme à la mode belge n'est pas centripète, mais centrifuge. Il ne se construit pas par association d'entités indépendantes désireuses de s'unir, mais par dissociation progressive d'un État unitaire, dont les composantes aspirent à renforcer leur identité et leur autonomie. Dans la pratique, il éloigne plus qu'il ne rassemble. Ainsi, le transfert aux communautés de la politique culturelle (1970) et de l'enseignement (1988) a pour résultat la formation de deux paysages culturels, médiatiques et scolaires de plus en plus cloisonnés. C'est pourquoi on peut être une vedette de la chanson en Flandre, mais un illustre inconnu en Wallonie. L'accès aux journaux publiés dans l'autre communauté devient l'apanage d'une élite restreinte. La mobilité des étudiants, de part et d'autre de la frontière linguistique, n'augmente pas, mais décroît, au point qu'il faille actuellement la promouvoir par un programme Erasmus Belgica. Francophones et néerlandophones n'ont plus, les uns des autres, qu'une perception lointaine et souvent tronquée. Comment pourraient-ils se comprendre s'ils ne se connaissent plus ?

Notre système fédéral est dualiste et asymétrique. À la différence de ses homologues étrangers, il ne repose pas sur un seul type d'entités fédérées (les états, les Länder, les cantons…), mais à la fois sur des communautés et sur des régions. Les francophones et les néerlandophones n'ont pas la même vision de l'organisation du pays. Pierre Vercauteren, professeur de science politique aux FUCaM de Mons, a parfaitement résumé la situation en une formule imagée : « Nous partageons encore le même lit, mais nous ne faisons plus le même rêve ». Bien plus, sur le terrain, l'articulation des communautés et des régions diffère sensiblement au Nord et au Sud, depuis 1980 : en Flandre, la fusion de la communauté et de la région se solde par l'absorption de la seconde par la première ; du côté francophone, par contre, la distinction persistante entre la communauté française, la région wallonne et la région bruxelloise débouche sur une subordination relative de la première aux deux dernières.

Le fédéralisme belge est instable. Il ne s'édifie pas une fois pour toutes, à partir d'un plan net et préconçu. Il se construit sans schéma méthodique, par sédimentations successives, le dépôt d'une couche en appelant d'autres. À chaque étape, le partage des attributions qui en résulte recèle des incohérences manifestes. L'argument, souvent mentionné au Nord, de l'homogénéisation des paquets de compétences peut être invoqué pour légitimer des avancées ultérieures.

Enfin, notre système fédéral est de plus en plus opaque. Non seulement ses subtilités, mais aussi ses mécanismes fondamentaux sont à ce point complexes qu'ils ne sont plus assimilables pour nombre de nos compatriotes. Au lieu de réconcilier les citoyens avec la politique, la tuyauterie institutionnelle, comme on a coutume de l'appeler, accentue la distance entre les deux pôles.

Regards sur 2007-2008

Les élections législatives fédérales ont lieu le 10 juin 2007. Suivent quinze mois d'impasse que j'ai examinés par ailleurs [2]. Avec le déclenchement de la crise financière et économique, à l'automne 2008, on pourrait croire le débat communautaire enterré ou renvoyé aux calendes grecques. On est loin du compte. La situation actuelle (fin novembre 2008) demeure préoccupante. Les positions qui s'expriment et la distribution des cartes politiques pourraient, en effet, conduire non seulement à des turbulences, mais à une impasse. Je voudrais identifier les principales données du problème, avant d'évoquer les éventuelles pistes de solution.

Pour la première fois depuis 1970, il n'y a pas de volonté commune, dans le chef des responsables politiques du Nord et du Sud du pays, de se réunir autour d'une table afin de négocier un accord global. Cette incommunicabilité

2. *Quinze mois d'impasse communautaire*, dans *La Revue Nouvelle*, octobre 2008, p. 112-121.

n'est pas fortuite. Les plupart des partis néerlandophones s'en tiennent à l'esprit des cinq résolutions, votées en 1999 par le Parlement flamand. Ils entendent obtenir « un gros poisson », selon la formule de Bart De Wever, en l'occurrence une réforme de l'État de grande ampleur. Celle-ci pourrait porter atteinte à deux des piliers de la sécurité sociale, les soins de santé et les allocations familiales, régionaliser certains mécanismes de la concertation sociale et la politique de l'emploi, accroître l'autonomie fiscale des entités fédérées, au point de provoquer des délocalisations d'activités. La solidarité interpersonnelle pourrait s'en trouver menacée, de même que le maillage socioéconomique du pays. Devant de telles revendications, les partis francophones ont d'abord fermé la porte, avant de l'entrouvrir prudemment. De part et d'autre, la méfiance est telle qu'à l'approche des élections régionales de juin 2009, on voit mal comment elle pourrait se dissiper complètement.

Le positionnement des acteurs politiques ne simplifie pas l'échiquier. Les partis francophones ne parviennent pas à s'exprimer d'une même voix. En Wallonie et à Bruxelles, le PS et le MR se disputent le leadership, tandis que le CDH et Écolo rivalisent pour la troisième place. Les relations personnelles entre présidents de parti ne sont manifestement pas des meilleures. Enfin, la commission mixte Wallonie-Bruxelles, mise sur pied en décembre 2007 en vue de tracer les contours d'un projet fédérateur pour les francophones, bute sur l'antagonisme récurrent entre les régionalistes et les défenseurs de la communauté française.

Le climat n'est pas plus serein en Flandre, bien au contraire. Cinq formations approchent les 20 % des voix, si l'on en croit les récents sondages : le CD&V, l'Open VLD, le Vlaams Belang, le SP.A et la Lijst Dedecker. Elles se livrent au jeu du *Zwarte Piet* (le valet noir) : celle qui ferait la moindre concession significative aux francophones serait désignée à la vindicte des médias et de l'opinion publique pour avoir capitulé. Plus inquiétante encore est la radicalisation des partis, depuis que le CD&V, en 2001, puis l'Open VLD, à la fin de 2002, se sont prononcés en faveur du confédéralisme. Le versant intransigeant du spectre politique flamand, soit la somme des confédéralistes et des séparatistes, approche les 80 % des forces en présence au Parlement, tandis que le seul noyau des séparatistes en représente, à lui seul, près de 30 %.

Enfin, des dossiers hautement symboliques, à propos desquels nul ne veut perdre la face, entretiennent un climat délétère. Il en est ainsi du refus du gouvernement flamand de nommer les bourgmestres de Crainhem, de Linkebeek et de Wezembeek-Oppem, coupables à ses yeux d'avoir envoyé des convocations en français aux électeurs francophones lors du scrutin législatif fédéral de juin 2007. On ne peut ignorer non plus la bombe à retardement que constitue la proposition de loi, déposée à la Chambre par des députés

flamands, qui tend à scinder unilatéralement l'arrondissement électoral et l'arrondissement judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Le traitement du contentieux a été différé jusqu'ici par des recours à un artifice, la procédure en conflits d'intérêts. En sera-t-il encore de même dans les mois qui viennent ? Comment sortir d'un tel imbroglio ? Intellectuellement, trois scénarios sont envisageables. Le premier est une négociation qui aboutirait à une sixième réforme de l'État, après juin 2009. Une telle issue ne satisferait probablement pas tous les appétits flamands, ouvrant la voie à un septième, voire à un huitième remaniement institutionnel. Dans le chef des francophones, il s'agirait alors de jouer la montre. La deuxième éventualité est l'échec des tractations. Elle pourrait déboucher sur une chute du gouvernement et sur un scrutin fédéral anticipé, avec des enjeux communautaires comme principaux thèmes de campagne électorale. La radicalisation probable des opinions publiques rendrait la conclusion d'un accord plus aléatoire encore. La troisième hypothèse serait la scission du pays. C'est une voie que ne souhaite pas, jusqu'à présent, une grande majorité de la population. Elle ne résoudrait d'ailleurs pas tous les problèmes, comme par un coup de baguette magique, loin s'en faut : pendant des années, il faudrait âprement négocier les bases de la séparation, comme le partage de la dette publique ou le sort de Bruxelles. Il s'avère impossible, pour l'instant, de tracer d'autres pistes plus enthousiasmantes. Nul ne peut prédire de quoi l'avenir sera fait, mais l'étude du passé incite à la lucidité et à la vigilance.

Conclusion

La Belgique unitaire est morte à la fin des années soixante. Il serait vain de vouloir la ressusciter. Il n'existe aucune majorité politique pour entreprendre cette tâche perdue d'avance. Le recours à un référendum ou à une consultation populaire n'atténuerait en rien les dissensions, mais il les rendrait plus palpables encore. Il serait extrêmement périlleux de s'engager dans cette impasse.

Le fédéralisme, instauré par bonds successifs depuis 1970, n'est pas un succès. Il n'a pas réussi à stabiliser notre système politique, ni à inverser le processus de dislocation qui mine l'État. La plupart des partis francophones demeurent attachés à cette formule, aussi longtemps qu'elle peut tenir, par crainte du vide. Ne sous-estimons pas, cependant, la gravité de la situation actuelle : le gouffre se rapproche.

À l'heure où nous sommes, nul ne peut indiquer ce qu'il adviendra de la Belgique, ni déterminer l'horizon temporel dont elle dispose encore. Néanmoins, face aux turbulences qui attendent notre pays, une résolution citoyenne peut et doit s'exprimer, me semble-t-il, parmi les francophones. Gagnons du temps, s'il le faut, mais dans la dignité. Surtout, utilisons notre

autonomie pour balayer devant notre propre porte, en améliorant la gouvernance et en accroissant le potentiel économique de nos régions. Telle est, somme toute, notre responsabilité devant l'histoire.

PAUL WYNANTS
FACULTÉS UNIVERSITAIRES NOTRE-DAME DE LA PAIX
Rempart de la Vierge, 8
5000 NAMUR

Pour en savoir plus :

La meilleure synthèse d'histoire politique belge est celle de Xavier MABILLE, *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement,* Bruxelles, 2000 (nouvelle édition en préparation).

Sur la question linguistique et le problème communautaire :

- Els WITTE et Harry VAN VELTHOVEN, *Langue et politique. La situation en Belgique dans une perspective historique*, Bruxelles, 1999 ;
- André LETON et André MIROIR, *Les conflits communautaires en Belgique*, Paris, 1999.

Sur l'affirmation des communautés et des régions :

- Philippe DESTATTE, *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIX-XX^èmes siècles),* Charleroi, 1997 ;
- Lode WILS, *Histoire des nations belges. Belgique, Flandre, Wallonie : quinze siècles de passé commun*, Ottignies, 1996.

Sur le fédéralisme belge :

- Paul WYNANTS, *Origines, caractères et évaporation du fédéralisme en Belgique*, dans *Liber Amicorum Jean-Pierre de Bandt*, Bruxelles, 2004, p. 1007-1044.